

Accueil > Textes non codifiés > Arrêté Ministériel

Arrêté ministériel n. 2022-260 du 20/05/2022 modifiant l'arrêté ministériel n° 2021-361 du 6 mai 2021 fixant les conditions de délivrance de l'autorisation accordée aux exploitants de taxis étrangers, modifié

(Journal de Monaco du 20 mai 2022).

Vu l' Ordonnance Souveraine n° 1.720 du 4 juillet 2008 relative à la réglementation des taxis, des véhicules de remise, des véhicules de service de ville et des motos à la demande, modifiée ;

Vu l' [arrêté ministériel n° 2021-361 du 6 mai 2021](#) fixant les conditions de délivrance de l'autorisation accordée aux exploitants de taxis étrangers, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 18 mai 2022 ;

Article 1er .- (*Voir l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2021-361 du 6 mai 2021*).

Article 2 .- L'[article 8 de l'arrêté ministériel n° 2021-361 du 6 mai 2021](#) , modifié, susvisé, est abrogé.

Article 3 .- Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.